



CAHIER DES CHARGES

Finales Interdépartementales Jeunes

Catégorie U15 F- U15M

Lundi 06 juin 2022 à Boigny (45)



Version du 02 février 2022

SOMMAIRE

Contexte

Responsabilités :

- * Comité du Loiret de Basket-Ball
 - * Organisateur

Communication

Organisation matérielle

- * Installations sportives :
 - à la charge de l'Organisateur
 - à la charge du Comité 45 de Basket-Ball
 - à la charge des équipes qualifiées
- * Préparation des Finales
- * Buvette et ventes diverses
 - * Collations
 - * Récompenses
 - * Animation

Il est convenu, au préalable, que, dans le document qui suit, toute référence à un acteur masculin s'entend également au féminin, ceci dans un souci de simplification.

Contexte

L'organisation des Finales Interdépartementales jeunes est confiée par le Comité 45 de Basket-Ball à une association sportive ou à un groupement d'associations sportives nommé Organisateur selon le principe du volontariat et sous réserve du respect des impératifs du cahier des charges.

L'association sportive ou, dans le cadre d'un groupement, l'ensemble des associations sportives souhaitant organiser doit être en règle avec la trésorerie du Comité 45 de Basket-Ball.

Le Comité 45 de Basket-Ball organise et gère la catégorie U15F et U15M. Ainsi, 7 Finales se dérouleront sur la journée du lundi 06 juin 2022 :

- Première Division,
- Deuxième Division,
- Troisième Division,
- Quatrième Division.

L'ordre des matches est de la DIVISION 4 à la DIVISION 1. Cependant, l'origine des équipes présentes et leurs distances de déplacement peuvent faire évoluer la programmation (les équipes les plus proches du lieu des Finales joueront les premières et/ou les dernières).

La programmation horaire sera décidée par le Comité 45 organisateur de cette manifestation.

Le temps de jeu pour toutes les rencontres est de 4 x 09 minutes.

Responsabilité

Comité 45 de Basket-Ball

Le Comité 45 de Basket-Ball valide la candidature de l'Organisateur après vérification des moyens mis en œuvre en corrélation avec le présent cahier des charges ainsi qu'après étude des autres candidatures potentielles.

Le Comité 45 de Basket-Ball désigne 1 (un) référent pour l'organisation de la compétition.

Le Comité 45 de Basket-Ball désigne 1 (un) délégué par gymnase pour veiller au bon déroulement de la compétition.

Organisateur

L'Organisateur désigne 1 (un) référent qui sera le contact privilégié pour toute la durée de l'organisation ; depuis les réunions préparatoires jusqu'à la fin de la compétition.

L'Organisateur met à disposition 1 (une) personne technique pour faire face à tout imprévu au cours du déroulement des finales : chronométrage, panneau d'affichage, etc...

La personne technique désignée doit connaître le fonctionnement et les procédures de reprise d'incident des matériels mis à disposition des officiels.

L'Organisateur met à disposition pour chaque rencontre 1 (une) personne régulièrement qualifiée. Cette personne sera notée comme responsable de l'organisation au verso de la feuille e-marque. Cette personne accepte tous les droits et devoirs liés à la fonction.

Après chaque finale, l'Organisateur propose une collation (boisson et goûter) aux deux équipes (seulement si le protocole sanitaire l'autorise).

Communication

Comité 45 de Basket-Ball

Le Comité 45 de Basket-Ball prend contact avec les médias pour couvrir la compétition et disposer d'un article dans la presse locale avant la compétition et dans les jours suivants.

Le Comité 45 de Basket-Ball informe de la compétition par le biais des moyens à sa disposition (site internet, réseaux sociaux, partenaires institutionnels, etc...).

Organisation matérielle

Installations sportives

L'Organisateur doit mettre à disposition 1 salle. Cette dernière doit obligatoirement être homologuée H1 minimum.

A la charge de l'Organisateur

Matériel général

L'Organisateur met à disposition l'ensemble du matériel nécessaire au déroulement d'une rencontre, et à minima, celui défini dans le présent cahier des charges, soit :

Equipement complet pour la table de marque :

- Plaquettes numérotées de 1 à 5 pour les fautes personnelles,
- Indicateur de couleur rouge pour signaler les fautes d'équipe,
- Flèche d'alternance de possession équipe,
- Chronomètre aux normes en vigueur,
- Affichage mural aux normes en vigueur (obligatoire : temps et score),
- Ordinateur portable pour e-marque.

L'Organisateur met à disposition une sonorisation avec micro dans la salle où se déroulent les rencontres.

A la charge du Comité 45 de Basket-Ball

Documents administratifs et gestion de la compétition

Le Comité 45 de Basket-Ball informe les associations sportives des équipes qualifiées pour jouer les finales.

Le Comité 45 de Basket-Ball informe les équipes qualifiées du lieu et des horaires de chaque finale.

Le Comité 45 de Basket-Ball fait la demande d'officiels auprès de la Commission Des Officiels (CDO) :

- 2 arbitres par rencontre, le club organisateur fournira un marqueur et un chronométrateur pour chaque match.

Le Comité 45 de Basket-Ball indemnise les officiels (arbitres et OTM) désignés pour les finales, uniquement s'ils ne sont pas en formation. Il peut également s'appuyer sur les OTM du club organisateur.

Le Comité 45 de Basket-Ball fournit une clé USB de manière à sauvegarder les fichiers des rencontres.

Le délégué du Comité 45 de Basket-Ball récupère la clé USB à la fin de la dernière finale.

Le Comité 45 de Basket-Ball communique à la presse les résultats des différentes finales.

A la charge des associations sportives qualifiées

Il appartient aux associations sportives qualifiées de fournir une liste des joueurs et entraîneurs conformément aux règlements en vigueur 4 jours avant la date de la Finale afin que la Commission des Compétitions du Comité d'accueil prépare la feuille e-marque avant la rencontre.

L'équipe citée en premier est déclarée « RECEVANTE », et par conséquent devra porter un équipement (maillots + shorts) de couleur claire.

L'équipe citée en second est déclarée « VISITEUSE », et par conséquent devra porter un équipement (maillots + shorts) de couleur foncée.

La règle ci-dessus peut être modifiée, si les deux entraîneurs trouvent un accord.

Préparation des Finales

L'Organisateur met en œuvre avec le support du référent du Comité 45 de Basket-Ball les finales suivant le cahier des charges et ce qui a été agréé avec le Comité 45 de Basket-Ball lors des réunions préalables à l'organisation de la compétition.

Buvette et ventes diverses

L'Organisateur peut prévoir des ventes diverses en tenant compte des modalités suivantes :

- La déclaration auprès des services fiscaux est due par l'Organisateur.
- Les différentes déclarations préalables sont à la charge de l'Organisateur.

Organisation de la collation

L'Organisateur proposera une collation (boissons + goûter) après chaque rencontre pour les deux équipes. Il sera organisé afin que la distribution se fasse de manière fluide à tous les participants (seulement si le protocole sanitaire l'autorise). Le Comité du Loiret participe à hauteur de 10€ par équipe sur présentation de facture.

Récompenses

Le Comité 45 de Basket-Ball met à disposition les différentes récompenses remises aux joueurs et aux officiels lors de la manifestation :

- pour chaque équipe vainqueur : un oriflamme + 12 médailles,
- pour chaque équipe finaliste : 12 médailles.

La remise des récompenses s'effectue à l'issue de chaque match afin de libérer, si elles le souhaitent, les équipes.

Animation

L'Organisateur doit fournir une sono et un speaker pour présenter les équipes et animer musicalement la journée. Les droits d'auteur SACEM et SPRE sont couverts par le contrat de l'Organisateur.

Edition du 16/03/2022.

Jean-Jacques GRÉGOIRE
Responsable commission Jeunes



Président(e) club